



# PETIT MÉMENTO



à l'usage du propriétaire de forêt



→ Ce mémento vous est offert par votre Centre régional de la propriété forestière Provence-Alpes-Côte d'Azur. Organisme public administré par des propriétaires élus, il est là pour vous aider à prendre les bonnes décisions pour votre forêt.

**AVEZ-VOUS PENSÉ À TOUT CE  
QUE VOUS POURRIEZ FAIRE  
DE VOTRE FORÊT**



**En Europe, et en Provence en particulier,  
la forêt progresse. Utile pour l'environnement et  
l'économie, elle est créatrice de richesses.**

- Vous qui tenez en main ce document,  
peut-être êtes-vous propriétaire d'une parcelle  
de la forêt régionale ?

Car, peu de gens le savent, 70% de la forêt de  
Provence-Alpes-Côte d'Azur est privée. Si notre région  
peut s'enorgueillir d'un remarquable atout économique,  
touristique et paysager, **c'est grâce à vous !**

**Qui mieux que vous  
peut aider votre patrimoine à prospérer ?**

- Que vous soyez un propriétaire plutôt entrepreneurial,  
contemplatif ou militant, aimez votre forêt,  
elle vous le rendra.



# CONNAÎTRE

 *connaître*

Et si vous étiez l'un  
des 225 000 propriétaires de forêt  
de Provence-Alpes-Côte d'Azur ?

- Près de 90% des propriétés ont une superficie **inférieure à 4 hectares**.
- **Vos anciennes terres agricoles** se sont peut-être boisées plus rapidement que vous ne le pensez.
- Si vous connaissez mal vos **limites de propriété**, référez-vous au cadastre, aux actes notariés, ou faites intervenir un géomètre.
- En forêt, **de nombreux repères** indiquent les limites de propriété : bornes, talus, murets ou arbres remarquables peuvent vous guider.



# ENTRETENIR



*entretenir*

Une forêt belle et saine  
est une forêt gérée

5



- Une bonne gestion forestière est la première étape vers la **valorisation de votre patrimoine**.
- **Des coupes régulières** font du bien à votre forêt, à condition de respecter certaines règles.
- Il n'y a pas de **meilleure protection contre l'incendie** qu'une bonne gestion forestière.
- La **faune sauvage** ne doit pas prospérer aux dépens de la forêt : sa **régulation** est nécessaire.





# EXPLOITER



*exploiter*

6

## Votre forêt peut être source de revenus

- Pins, sapins, mélèzes **intéressent l'industrie papetière ou la construction** ; cormiers, merisiers ou autres bois précieux sont recherchés en **ébénisterie**.
- **Faites des économies** en vous chauffant au bois et, pourquoi pas, lancez-vous dans la **vente de bois énergie**.
- Vous êtes **amateur de truffes** ? Profitez de la générosité des terroirs régionaux et devenez trufficulteur.
- Le **tourisme en forêt** se développe : créez un gîte forestier, un centre équestre, ou un parcours dans les arbres.







# PARTAGER



## Maître à bord, mais pas seul

7

- Votre forêt est fréquemment **dégradée par le public** ? Passez une **convention** de moyens avec vos voisins et avec la collectivité.
- Un **bail de chasse** peut vous aider à **réguler une faune sauvage envahissante**, tout en vous procurant un revenu.
- Quoi de mieux qu'un **troupeau bien contrôlé** pour entretenir **vos sous-bois** ? Parlez-en avec les éleveurs de votre région.
- Regroupez-vous avec vos voisins pour **partager le coût** des travaux ou **rentabiliser les coupes** de bois.





# PARTICIPER



8

## Votre forêt protège l'environnement

- Les jeunes arbres absorbent le carbone de l'atmosphère. En régénérant vos peuplements, vous contribuez à **l'élimination du CO<sub>2</sub>**, responsable du réchauffement climatique.
- Les racines et le couvert forestier **retiennent les sols** soumis à l'érosion.
- Les feuillages **retiennent la pluie**, assurant une humidification progressive. Milieu fermé aux pollutions, la forêt, par sa présence, **protège les eaux souterraines**.
- La forêt est un inestimable **réservoir de biodiversité**.







# PLANIFIER



*planifier*

**Vous avez tout intérêt  
à programmer vos interventions  
dans le temps**

- **Exploitez périodiquement** un secteur différent de votre forêt, en respectant les rythmes propres à chaque type de peuplement.
- La modification **des milieux et des paysages** sera moindre.
- Les **secteurs ouverts** protégeront votre forêt de l'incendie.
- Vos **revenus** d'une année **financeront** les travaux de la suivante.



# SIMPLIFIER



*simplifier*

## Les documents de gestion durable agréés par le CRPF vous aideront

- Etablissez un document de gestion durable qui **fixe par écrit vos projets** et faites-le **agréer par le CRPF**.
- Votre document de gestion durable, valable au minimum dix ans, vous **dispense d'autorisations préalables de coupe**.
- Il entraîne l'**allègement des droits de succession** et de l'**impôt sur la fortune** et peut donner accès à des **aides à l'investissement**.

### Les documents de gestion durable

Le **plan simple de gestion** intéresse les propriétés de plus de 10 ha et devient obligatoire à partir de 25 ha.

En dessous de 25 ha, une adhésion au **code des bonnes pratiques sylvicoles** ou au **règlement technique de gestion** peut être proposée.

# SE FAIRE *se faire conseiller* CONSEILLER

Et si vous contactiez aujourd'hui  
le CRPF ?

- Pour vous faire **guider dans la gestion de votre propriété**, sur les plans technique, juridique ou commercial.
- Pour approfondir vos connaissances dans certains domaines lors de **nos réunions d'information**.
- Pour trouver des réponses précises dans nos **300 fiches d'information en ligne** sur [www.ofme.org/foret-privee](http://www.ofme.org/foret-privee)
- Pour recevoir gratuitement, sur simple demande, le **magazine semestriel** du CRPF *Forêt Privée*.

## Centre régional de la propriété forestière de Provence-Alpes-Côte d'Azur

*Siège régional* : CRPF PACA

7 impasse Ricard-Digne - 13004 Marseille

Tél. : 04 95 04 59 04 - Fax : 04 91 08 86 56

Courriel : [paca@crpf.fr](mailto:paca@crpf.fr)

Le CRPF est présent dans chaque  
département (adresses au verso)

[www.ofme.org/foret-privee](http://www.ofme.org/foret-privee)



## BUREAUX DÉPARTEMENTAUX

*Pour tout renseignement, veuillez contacter le siège régional qui vous communiquera les heures de permanence de vos techniciens départementaux*

*Téléphone : 04 95 04 59 04 - Courriel : [paca@crpf.fr](mailto:paca@crpf.fr)*

→ **Alpes de Haute-Provence**

*97 boulevard Gassendi - 04000 Digne*

→ **Hautes-Alpes**

*Chambre d'Agriculture,*

*8 ter rue du Capitaine de Bresson - 05010 Gap cedex*

→ **Alpes maritimes**

*DDAF - CADAM, BP 3038 - 06201 Nice cedex 3*

→ **Bouches-du-Rhône - secteur Nord**

*Bâtiment Laennec, Petit Arbois, BP 30003*

*13545 Aix-en-Provence cedex 4*

→ **Bouches-du-Rhône - secteur Sud**

*7, impasse Ricard-Digne - 13004 Marseille*

→ **Var**

*Maison de la forêt, ZI*

*Les Lauves - 83340 Le Luc*

→ **Vaucluse**

*Chambre d'Agriculture de Vaucluse,*

*Site Agroparc - 84912 Avignon cedex*

**Centre régional de la propriété forestière de Provence-Alpes-Côte d'Azur**

7 impasse Ricard-Digne - 13004 Marseille  
Tél. : 04 95 04 59 04 - Fax : 04 91 08 86 56  
Courriel : [paca@crpf.fr](mailto:paca@crpf.fr)

[www.ofme.org/foret-privée](http://www.ofme.org/foret-privée)

